



Les étapes de votre assurance agricole

Etape 1 : la découverte de votre exploitation, pour mieux comprendre votre différence

La première mission de votre assureur Allianz est de vous rendre visite afin d'évaluer vos besoins de protection. Ainsi, les solutions qu'il vous propose sont toujours adaptées à votre situation et à vos besoins spécifiques.

Etape 2 : un entretien approfondi afin de déterminer le profil de votre exploitation

La visite est complétée par un entretien sur vos attentes, vos activités spécifiques, votre personnel, vos éventuels sinistres antérieurs : notre expérience s'ajoute ainsi à la vôtre. En vous posant les questions clé, votre assureur Allianz vous aide à identifier tous les risques et imprévus propres à votre exploitation.

Etape 3 : l'établissement d'une recommandation d'assurance précise et personnalisée

Lors d'un deuxième contact, votre assureur Allianz vous remettra sa proposition détaillée et chiffrée. Il en profitera également pour vous donner quelques conseils de prévention simples et pratiques qui pourront vous éviter à l'avenir quelques mauvaises surprises... Vous prendrez alors votre décision en parfaite connaissance de cause et bien sûr en toute liberté.

Etape 4 : un suivi régulier de vos garanties dans le temps

Dès la signature de votre contrat Allianz Terroirs Evolution, votre assureur Allianz gardera le contrat avec vous pour vérifier que les solutions retenues restent d'actualité par rapport à l'évolution de votre activité.

Et pour aller encore plus dans votre protection, votre Agent Général Allianz peut vous conseiller si vous le souhaitez pour :

- préparer votre retraite,
- constituer un capital et le faire fructifier,
- préparer dans les meilleures conditions la transmission de votre exploitation et de votre patrimoine personnel,
- assurer vos dépenses de santé et bénéficier d'allocations (indemnités journalières) en cas de maladie ou d'accident.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

Allianz 

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 938 787 416 euros.
Siège social : 87, rue de Richelieu – 75002 Paris.
542 110 291 RCS Paris.

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire

Multirisque agricole

Allianz Terroirs Evolution

Pour protéger votre exploitation agricole et vivre en toute tranquillité.

www.allianz.fr

Avec vous de A à Z

Allianz 



Allianz Terroirs Evolution : une réponse originale

Parce que chaque situation doit être examinée avec attention, votre Agent Général Allianz prend le temps d'évaluer avec vous et chez vous l'ensemble de vos risques. Il vous propose un diagnostic complet et gratuit et vous apporte les conseils nécessaires pour choisir en toute connaissance de cause, les garanties qui vous semblent indispensables.

Une assurance pas comme les autres

Votre région est unique

Allianz Terroirs Evolution prend en compte les caractéristiques qui font que votre exploitation ne ressemble à aucune autre : concentration ou non des terres, structure physique de votre exploitation, types de bâtiments et nature de leur contenu.

Vos besoins sont respectés

Vos besoins sont sérieux, Allianz Terroirs Evolution y répond par la qualité : les niveaux de garantie sont proposés en fonction de la valeur « économique » réelle de vos biens (bâtiments, matériels, animaux, récoltes, approvisionnements).

Vos choix sont préservés

Parce que vous souhaitez pouvoir décider librement, Allianz Terroirs Evolution vous permet de bâtir vous-même votre contrat en respectant les raisons techniques, économiques et personnelles qui guident vos choix. Ainsi, vous avez la certitude de souscrire uniquement les garanties qui vous sont utiles.

Des modalités d'indemnisation diversifiées

- Vous pouvez à la mise en place du contrat, choisir une reconstruction, ce qui vous permet de préserver la valeur de votre patrimoine :

- soit avec des matériaux identiques à ceux du bâtiment endommagé, ce qui vous permet de préserver la valeur de votre patrimoine,
- soit avec des matériaux modernes, ce qui permet de reconstruire un bâtiment plus fonctionnel.

- Certains bâtiments ne vous semblent pas indispensables à garantir ; grâce à Allianz Terroirs Evolution, vous pouvez les exclure du contrat. Cependant, ceux-ci restent bien sûr couverts en responsabilité civile dans le cas de dommages causés par le bâtiment à des tiers.
- Allianz Terroirs Evolution va encore plus loin, car il vous permet d'affecter à chaque bâtiment, le mode d'indemnisation qui vous semble le plus approprié.

Des modalités d'indemnisation de qualité

- Vos matériels d'exploitation sont garantis en valeur à neuf la première année. Ensuite, vous bénéficiez d'une garantie qui prévoit le remplacement par du matériel présentant des caractéristiques identiques.
- Vos animaux sont indemnisés selon leur valeur marchande réelle, avec des montants maximaux élevés. Des possibilités supplémentaires vous sont proposées pour les animaux de grande valeur ou inscrits.

Allianz Terroirs Evolution : une assurance modulable

Pour protéger votre exploitation et vivre en toute tranquillité, vous avez besoin d'une solution d'assurance parfaitement adaptée à votre situation. C'est pourquoi Allianz a créé Allianz Terroirs Evolution, une multirisque agricole complète et souple. Par ses nombreuses garanties, Allianz Terroirs Evolution vous offre des choix et des possibilités très étendus.

Allianz Terroirs Evolution s'adapte à votre activité d'exploitant :

- céréales et grandes cultures,
- viti-viniculture de toutes régions,
- arboriculture, cultures légumières de plein champ,
- polyculture avec ou sans élevage,
- élevage traditionnel (lait, viande...)

Allianz Terroirs Evolution s'adapte à l'ensemble de vos risques :

- votre exploitation (bâtiments, terres, matériels, approvisionnement, animaux, récoltes),
- les responsabilités auxquelles vous êtes exposé en tant qu'exploitant, que vous soyez occupant (fermier, métayer, locataire) ou propriétaire.

Allianz Terroirs Evolution s'adapte à vos projets :

Vous souhaitez développer votre exploitation ou diversifier vos activités. Quels que soient vos projets, Allianz Terroirs Evolution couvre les risques engendrés par ces nouvelles situations.

- achat ou location de terres nouvelles en vue de les exploiter,
- mise en place d'une activité agricole nouvelle (forçage d'endives, laboratoire de transformation de vos canards...),
- exploitation d'un camping à la ferme, d'une ferme auberge...,
- réalisation de travaux agricoles rémunérés dans d'autres exploitations,
- participation à des foires, des marchés, des salons professionnels...

Avec Allianz Terroirs Evolution, vous êtes bien assuré

L'assurance de vos biens (bâtiments et matériels agricoles) :

Votre exploitation est couverte contre :	Nos Plus Allianz Terroirs Evolution
<ul style="list-style-type: none"> • l'incendie • la tempête, la grêle, la neige • les catastrophes naturelles • le vol et le vandalisme • les bris de glaces • les dommages électriques • le bris de machine • les pertes d'exploitation 	Sont notamment garantis : <ul style="list-style-type: none"> - les pertes de lait en tank réfrigérés - les pertes d'engrais et de combustible - les récoltes stockées - les marchandises conservées en atmosphère contrôlée - les ruptures de cuves à vin - le transport des animaux - le vol des récoltes (y compris le vin) stockées - les capteurs solaires

L'assurance de votre responsabilité civile d'exploitant, que vous soyez propriétaire ou occupant (fermier, métayer, locataire)

Vous êtes couvert pour les dommages matériels et corporels causés aux tiers en cas :	Nos Plus Allianz Terroirs Evolution
<ul style="list-style-type: none"> • d'incendie • de dégât des eaux • d'accident de travail de vos préposés résultant d'une faute inexcusable de votre part • par les animaux dont vous êtes propriétaire 	Vous êtes assuré en cas : <ul style="list-style-type: none"> - de mise en cause de votre responsabilité lors de travaux d'entraide agricole - d'accidents corporels des aides bénévoles et des prestataires d'entraide - de pollution accidentelle - de traitements des sols et des végétaux - de dommages causés par des produits de votre exploitation défectueux même après leur livraison - d'intoxication alimentaire (boisson et aliments consommés sur votre exploitation, ferme auberge, table d'hôtes)

